

M.E.F

Une réponse à trouver, un problème à résoudre
ou une solution à apporter... rendez-vous à la

Maison de l'Enfance et de la Famille (M.E.F)

rue de la Victoire à Isbergues (près du stade Basly)

**S.P.A.S.A.D****03.21.95.42.52**

(anciennement A.S.S.A.D)

Le SPASAD vous accueille **tous les jeudis matin de 8 h 30 à 12 h**. L'association peut vous renseigner sur les services d'aide à domicile, les emplois familiaux et de garde à domicile ainsi que les soins infirmiers à domicile ou vous aider à trouver une solution pour la garde de votre ou de vos enfants.

C.A.F**08.10.25.62.30**

(Caisse d'Allocations Familiales)

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) vous accueille **les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardis de chaque mois de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30**. L'organisme pourra vous renseigner sur les démarches à effectuer pour demander une prestation familiale, vous expliquer la situation de votre dossier, vous renseigner sur vos droits.

Atelier parents/enfants**03.21.03.09.91**

(activités manuelles organisées par la C.A.F)

Le service social de la Caisse d'Allocations Familiales vous propose des activités manuelles avec votre ou vos enfants. **Prenez contact avec leur service pour vous y inscrire.**

Caisse de sécurité sociale**3646**

Pour tout contact avec les services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, contactez le 3646 ou le site ameli.fr

Conciliateur de justice

Un problème de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), un différend avec un bailleur et locataire, un différend relatif à un contrat de travail, un litige de la consommation, des impayés ou des malfaçons de travaux... prenez contact avec le conciliateur de justice qui vous recevra **sans rendez-vous le 2^{ème} vendredi de chaque mois**.

Notaire**03.21.02.05.41**

(conseils juridiques avec Maître Bonnet)

Vous souhaitez être conseillé sur un contrat matrimonial, une vente immobilière, un pacte successoral, un partage des biens d'une succession avec testament comportant des biens immobiliers, une donation, un acte de notoriété héréditaire. Il peut rédiger et enregistrer les Pactes Civils de Solidarité (PACS). Le notaire vous recevra **chaque premier mercredi après-midi sur rendez-vous**. Vous pouvez également adresser un courriel à : etude.daquin@notaires.fr

P.M.I**03.21.54.63.20**

(Protection Maternelle Infantile)

La Protection Maternelle Infantile (P.M.I) située à la Maison Départementale de la Solidarité accompagne et informe les parents. Des visites prénatales et postnatales à domicile peuvent être assurées (conseil, hygiène, soins) ainsi qu'un suivi médical dans le cadre des consultations de nourrissons et des bilans médicaux en école maternelle. Elle participe aux enquêtes d'évaluation des assistants maternels pour les agréments. Des campagnes de vaccinations peuvent être réalisées. Le contrôle et le conseil des équipes accueillant des enfants de moins de 6 ans peuvent être effectués. Si vous souhaitez les rencontrer, **prenez rendez-vous à la Maison départementale de la Solidarité au 03.21.54.63.20 ou sans rendez-vous.**

Association Mandarine**03.21.25.64.93**

(mutuelle communale)

L'association Mandarine peut vous renseigner sur une mutuelle locale avec différentes options et modalités de remboursement selon votre choix et la composition de votre famille et toute demande de CMU-C. L'association Mandarine vous accueille **tous les lundis matin sans rendez-vous.**

Habitat insertion**03.91.80.12.12**

L'association Habitat insertion contribue à garantir l'accès au droit au logement et à l'emploi, à l'insertion et à la prévention des difficultés en matière de logement, de budget par des actions d'accompagnement de toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence. L'association vous recevra **un lundi sur 2 (semaine paire) de 14 h à 17 h avec ou sans rendez-vous.**

M.D.S**03.21.54.63.20**

(Maison Départementale de la Solidarité)

La Maison Départementale de la Solidarité mène des actions de prévention, d'insertion. Elle accompagne et aide également des personnes ou des familles vers l'autonomie (les démarches administratives, le surendettement, le logement, ...) et intervient aussi sur le plan de l'éducation, les relations entre parents et enfants. Si vous souhaitez les rencontrer, **prenez rendez-vous auprès de la Maison Départementale de la Solidarité au 03.21.54.63.20.**

Atelier d'éveil**03.21.54.63.20**

(organisé par la M.D.S)

La Maison Départementale de la Solidarité a mis en place des ateliers qui favorisent le lien entre mère-enfant et permet d'échanger sur les difficultés éducatives du quotidien. Ces actions sont ouvertes à tout public et encadrées par 2 professionnelles de la Maison du Département Solidarité. Si vous souhaitez y participer, **inscrivez-vous auprès de la Maison Départementale de la Solidarité au 03.21.54.63.20.**

Point d'accès au droit**03.62.61.48.90**

Le Point d'Accès au Droit est un service de justice de proximité gratuit et confidentiel, ouvert aux particuliers et aux professionnels. Il permet de régler les contentieux à l'amiable dans différents domaines : abus de confiance, aide aux victimes, baux d'habitation, contrat/obligation (non-respect du contrat, démarchage...), endettement, conflit relationnel et voisinage, droits aux familles et successorales, au travail et administratif. **Venez les rencontrer le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30.**

P.I.M.M.S**03.62.61.48.90**

(Point d'Information Médiation Multi Services)

Le Point d'Information Médiation Multi Services accueille gratuitement, sans conditions et sans rendez-vous. Il accompagne le public dans le budget, la rédaction de courriers et la médiation de certaines factures. **Venez les rencontrer à la permanence le 4^{ème} mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30.**